



Déconstruction de la passerelle des ROCS Construction du Viaduc des ROCS

Réunion de concertation du public du 19 avril 2010

Direction Générale des Services Techniques
Service Espace Public

Cette réunion de concertation s'est déroulée à la salle conviviale du centre socioculturel de la Blaiserie le 19 avril 2010 à 18h30.

Etaient présents :

- Une soixantaine de personnes dans le public
- Alain CLAEYS, Président de la CAP
- Christine SARRAZIN-BAUDOUX, Francis CHALARD, Jean-Jacques GUERIN, Maurice MONANGE et Jean-Marie PARATTE, vice-présidents
- Marc BARREAU, Yves PETARD, Thierry TURLAN, Laurent FONTENEAU et Pascal TRANCHANT, des services de la CAP

Alain CLAEYS et Laurent FONTENEAU présentent le projet de déconstruction de la passerelle et de construction du viaduc des Rocs (voir présentation projetée en annexe). Les principaux points présentés sont :

- Le projet permettra d'assurer les fonctionnalités actuelles de la passerelle et recevra en plus un site propre de bus de 2 x 3,50 mètres, ce qui permettra à moyen terme d'y faire passer des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et les bus « classiques » dont les circuits seront revus. Une station d'arrêt des bus sur l'ouvrage permettra la desserte du pôle multimodal de la gare.
- Le BHNS a pour objectif d'attirer des usagers nouveaux. Pour cela il faut un haut niveau de service qui se traduit par 3 conditions : 1°) Des sites propres réservés aux bus, leur permettant une vitesse de circulation supérieure à celle des voitures, 2°) Des conditions de voyage confortables et 3°) Une fréquence élevée supprimant l'idée d'horaires.
- Cette opération est une question d'opportunité, plusieurs facteurs se rejoignent : la passerelle est vieillissante et nécessite environ 6 millions d'euros pour sa réhabilitation, l'Etat a remboursé à la CAP 2,5 millions d'euros de Taxe Professionnelle France Telecom à condition de les utiliser dans le domaine des transports publics
- L'opération est estimée à 28 millions d'euros TTC compris les deux carrefours d'extrémité. Le financement sera assuré par le Versement Transport et des subventions.
- Le calendrier prévisionnel prévoit une livraison pour fin 2013.
- Pour mener à bien cette opération complexe, la CAP a sélectionné 4 candidats (groupements d'entreprises, d'architectes et de bureaux d'études) qui remettront leur « copies » fin mai. La CAP choisira le projet lauréat courant juillet.
- Ce chantier occasionnera quelques « ennuis » dont le principal est la rupture du cheminement qu'offrait la passerelle et ce durant 2 ans environ. Pour palier cet inconvénient une navette sera mise en place. Une étude est en cours pour définir les services qu'elle devra offrir.

- Enfin, le viaduc sera réservé aux seuls bus. Il n'y aura donc pas de voitures dessus.

A la fin de la présentation, le public est invité à réagir.

	Question :	Eléments de réponse :
1	Comment sera assurée la liaison entre la station sur le viaduc et le boulevard du Grand Cerf ?	L'ascenseur existant de Toumaï permet cette liaison, sans nécessité d'ajouter un nouvel ascenseur.
2	La navette sera-t-elle gratuite ?	Cette décision n'est pas prise.
3	La rue de la Roche sera-t-elle encore ouverte aux véhicules particuliers ou réservés aux seuls bus ?	Les études sont en cours. Il est trop tôt pour répondre. L'accès des riverains sera assuré.
4	Quels types de carrefours seront mis en place ?	Là encore, il est trop tôt pour répondre, tout n'est pas dessiné.
5	Quelle sera la configuration de l'avenue de Nantes à l'horizon 2017-2018 ? Comment y intégrer un site propre ? Que deviendront les stationnements actuels ?	A priori, il sera nécessaire de réaliser un aménagement de « façade à façade ». Les études ne sont pas lancées. Il est trop tôt pour dire si nous pourrions conserver l'ensemble du stationnement longitudinal.
6	Quelle sera la largeur de l'ouvrage ?	Le « profil en travers » comporte : <ul style="list-style-type: none">- 3 mètres pour les piétons- 3 mètres pour les cyclistes- et 2 x 3,30 mètres pour les bus.
7	La passerelle offre un très beau panorama sur la vallée. Aura-t-on le même depuis le viaduc ?	Tout d'abord, pour conserver cette belle vallée, l'un des critères de choix de l'ouvrage est l'insertion paysagère. Pour ce qui est du panorama depuis le viaduc, il faudra jongler avec les règles SNCF afin de préserver « les vues » sur la vallée.
8	Comment feront les cyclistes durant les travaux ? Pourront-ils prendre la navette ?	A priori, la navette ne sera pas ouverte aux cycles. Les cyclistes pourront emprunter la passerelle Mailloconh dont l'escalier d'accès pourra être équipé d'une « glissière ».
9	Les cyclistes pourront-ils prendre la rue de la Roche transformée en site propre ?	Dans le sens descendant, sans doute que oui. L'aménagement d'un site propre a pour but de permettre aux bus d'aller vite. Aussi les bus ne sauraient être gênés par des cyclistes qui monteraient la rue. Les aménagements à venir devront prendre cette dimension en compte.
10	L'aménagement du carrefour pourra-t-il recevoir des espaces verts ? Les grands arbres de la maison de Mme Rolland seront-ils conservés ?	L'aménagement du carrefour avenue de Nantes devrait laisser de la place aux espaces verts. Quand aux arbres existants, il est trop tôt pour dire s'ils pourront être

		conservés (état sanitaire à vérifier, altimétrie du projet à voir).
11	Pourquoi n'y a-t-il pas d'ascenseur pour accéder au quai n°6 de la gare depuis la passerelle Maillochon ?	L'accès aux quais est de la compétence de RFF. Les services de la mairie vont étudier la question avec les services de RFF.
12	Quelle est la vision globale de l'aménagement ? Quel est le programme ? Vous ne présentez que des aménagements phase par phase ? Il est dommage de ne pas prévoir un aménagement global.	Le viaduc, ses carrefours et le tracé du futur BHNS seront autant d'aménagements distincts Un fil conducteur sera sans doute présent, mais les aménagements doivent « coller » à leur environnement. Il n'y a donc pas de vision « globale » autre que le BHNS.
13	Quelles seront les fréquences du BHNS ?	Les bus auront une fréquence entre 5 et 8 minutes en pointe, un peu plus en période creuse.
14	Pouvez vous construire le viaduc en conservant la passerelle existante temporairement ?	Malheureusement non. Les axes des deux ouvrages se superposent. Il faut donc déconstruire la passerelle avant.
15	Il y a des voitures bouchons partout rue de la Roche et jusqu'au boulevard des Rocs ! Comment pouvez vous réguler cela ?	Les services sont conscients de ces problématiques. Le PDU est en cours d'étude et devrait apporter quelques réponses. Le BHNS est une autre réponse en offrant un temps de parcours rapide entre le parcobus de la demi lune et le centre ville.
16	A quoi bon prendre le bus, entre Bel Air et le CHU, il faut 20 minutes en voiture et 40 minutes en bus !	Le BHNS permettra de se rendre de Poitiers Ouest au CHU en environ 25 minutes, ce qui est « concurrentiel » avec la voiture.
17	Peut on imaginer des stations de type VELIB sur Poitiers ?	La réflexion est en cours et la municipalité débattrait cette question.
18	La rue des Coteaux est la grande oubliée de Poitiers Ouest ! Depuis de nombreuses années je signale un problème d'eau pluviale et rien n'est fait !	Cette question sera transmise aux services de la Ville de Poitiers qui étudiera la question. ¹
19	Quels usages des aménagements pour 2018 basés sur des études de 2010 ? Ne peut on pas prévoir une promenade naturelle tout le long du BHNS ?	Les aménagements BHNS seront basés sur des études prospectives qui prévoient des aménagements durables. Le « vert » sera au cœur des aménagements sans que ce soit un parti pris.
20	On nous annonce le BHNS pour 2017-2018, en attendant il faut 1h15 pour aller à Mignaloux par le bus et 25 minutes en voiture ! Que pouvez vous faire ?	Le BHNS permettra de se rendre de réduire de façon importante ce temps de parcours, ce qui sera « concurrentiel » avec la voiture.
21	Où seront situées les stations de BHNS à l'Ouest ?	Celle qui suivra le viaduc devrait être à l'angle avenue de Nantes / rue Condorcet.

¹ Hors réunion : la question du pluvial rue des Coteaux provient d'un chemin privé qui ne collecte pas ses eaux pluviales.

22	J'habite dans la voie située au 24 rue de la Roche, pourquoi cette n'est-elle pas dans le domaine public de la commune ?	Cette voie est privée en indivision de tous les propriétaires immobiliers. La Ville de Poitiers pourrait intégrer cette voie au domaine public si tous les co-propriétaires sont d'accord pour le transfert.
23	Les pompiers pourront-ils accéder au centre ville par le viaduc depuis la caserne de Biard ?	La CAP n'est pas favorable à ce que le viaduc soit accessible à d'autres véhicules que les bus. Une seconde caserne du SDIS est en projet à Saint Eloi. La question de l'accès au centre ville par le SDIS est à étudier avec les pompiers.
24	Que deviendront les commerces de la rue de la Roche si la rue devient un site propre et que les clients ne peuvent plus y stationner ?	Dans tous les aménagements, la question des commerces est une donnée d'entrée. Cette question sera débattue avec les commerçants concernés.
25	J'habite Cité Saint Jeanne et l'escalier menant à l'avenue de Nantes est dans un état lamentable. Quand sera-t-il réparé ?	Cette question sera transmise aux services de la Ville de Poitiers qui étudiera la question. ²

Fin du compte rendu.

Annexe : présentation vidéo projetée en réunion.

² Hors réunion : les services de la Ville diagnostiqueront l'escalier et étudieront sa réhabilitation éventuelle.